131 W

BORDEREAU DE VERSEMENT
AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

Service versant : Préfecture, deuxième direction, 1er bureau.

Date de prise en charge : reclassement de la série N

Pilon : articles 1, 2, 4-67

Nombre total d'articles (liasses, boîtes, registres) : 1

Métrage : 0,10 m.l.

Dates extrêmes du versement : 1961-1962

Délai de communicabilité maximum :

Communicabilité : immédiate

numéro des articles	description des articles	dates extrêmes
	Dépenses de l'Etat : budgets	
3	Propositions budgétaires	1961-1962